



Les espèces marines protégées en France

INTRODUCTION

Nous connaissons tous certaines espèces marines protégées emblématiques. Cependant quelle en est la liste complète si on considère la France dans son ensemble ? Et question complémentaire quels sont les textes qui protègent juridiquement ces espèces ?

VEGETAUX

- Texte : Arrêté du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées
 - Posidonie *Posidonia oceanica*
 - Cymodocée *Cymodocea nodosa*

MOLLUSQUES

- Texte : Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire
 - Datte de mer *Lithophaga lithophaga*,
 - Grande nacre *Pinna nobilis*,
 - Jambonneau rude *Pinna pernula* (*Pinna rudis*),
 - Patelle géante *Patella ferruginea*.

ECHINODERMES

- Texte : Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire
 - Oursin diadème *Centrostephanus longispinus*.

ARTHROPODES

- Texte : Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire
 - Grande cigale de mer *Scyllarides latus*.

CONDRICHTYENS ET ACTINOPTERYGIENS

- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national
 - Nombreuses espèces concernées, en grande partie en eau douce protégées partiellement (lieu de reproduction, habitats et œufs en particulier)
- Mérou brun *Epinephelus marginatus* (moratoire : le dernier arrêté du 17 décembre 2007 (n° 2007/1140) court jusqu'au 31 décembre 2013)

MAMMIFERES

- Arrêté du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national



- Toutes les espèces de cétacés
- Toutes les espèces de siréniens
- 15 espèces de pinnipèdes dont :
 - Phoque gris : *Halichoerus grypus*.
 - Phoque moine : *Monachus monachus*
 - Phoque veau marin : *Phoca vitulina*
 - Phoque annelé : *Phoca hispida*,
 - Phoque barbu : *Erignathus barbatus*

OISEAUX

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- De très nombreuses espèces sont concernées. Il y a en particulier :
 - Fou de Bassan *Morus bassanus/Sula bassana*,
 - Goéland cendré *Larus canus*,
 - Goéland marin *Larus marinus*,
 - Goéland argenté *Larus argentatus*,
 - Goéland brun *Larus fuscus*,
 - Mouette rieuse *Larus ridibundus*,
 - Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*,
 - Mouette tridactyle *Rissa tridactyla*,
 - Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*,
 - Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*,
 - Sterne pierregarin *Sterna hirundo*,
 - Guillemot de Troïl *Uria aalge*,
 - Pingouin torda/Petit pingouin *Alca torda*,
 - Macareux moine *Fratercula arctica*.

MOTS A RETENIR

Espèces protégées, France, textes de loi